

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2022

ECONOMIES d'ENERGIE

Monsieur le Maire propose de revoir les horaires d'éclairage public, vu la hausse des prix de l'électricité à venir.

Il propose de :

- maintenir d'éclairage public jusqu'à 21 heures 30, sauf carrefours. Une dérogation sera demandée pour les festivités du 15 Août.
- d'éclairer l'église jusqu'à 21 heures 30 les week-ends, veille de jours fériés et jours fériés
- le parking derrière l'église sera éclairé toute la nuit
- les carrefours seront éclairés toute la nuit
- l'éclairage de la fontaine Saint-Hippolyte sera supprimé
- l'éclairage du monument aux morts sera programmé les veilles et jours de cérémonies commémoratives.

Après discussion, le conseil municipal accepte ces propositions.

Une discussion suit concernant les illuminations de Noël. La décision sera prise ultérieurement.

FACTURATION ELECTRICITE COMMERCE AMBULANTS

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs commerçants ambulants viennent sur la commune et qu'ils se branchent sur les compteurs électriques communaux. Il propose de leur demander un dédommagement mensuel suivant la puissance de leur équipement, à savoir :

- Puissance inférieure à 1 kw 15 €
- Puissance entre 1 et 4 kw 20 €
- Puissance supérieure à 4 kw 50 €

Un demi-tarif sera appliqué aux commerçants venant une semaine sur deux.

Le conseil municipal accepte d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2022.

VOIRIE 2022

Les devis des entreprises Meunier (pour 17 975 € HT) et Centre Voirie (pour 53 999.80 € HT) étant acceptés, la demande de subvention définitive sera adressée au Conseil Départemental. Les travaux commenceront à l'automne pour la route des Bordeliers et fin 2022 ou début 2023 pour la route de Prégoux quand les travaux de débardage et de raccordement électrique seront terminés.

TRAVAUX

Divers travaux sont programmés à l'immeuble « aquarium » :

- pose de gaines VMC avec mesures du débit
- changement des prises et interrupteurs dans le logement de M. et Mme Aubertin (travaux réalisés par l'agent communal)
- changement d'une vitre
- vérification des installations électriques
- contrôle de la climatisation

QUESTIONS DIVERSES

Le meublé sera vacant à compter du 1^{er} août 2022.

Aboiements chiens : un courrier concernant ces nuisances sonores sera adressé aux occupants du 50 rue de Bourbon

Bancs : Mme Mercier propose à nouveau qu'un banc soit installé au cimetière.

Entretien des rues : il est rappelé que les riverains doivent enlever les herbes sur leur trottoir. Le nettoyage des caniveaux est à la charge de la commune.